

ASSOCIATION : « LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIGNE »

PROCES-VERBAL CONSTITUTIF

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association, qui sera dénommée « Les amis de la Chapelle de Seigne ».

La présidence de la séance est assurée par M. Daniel LABARONNE, Maire de Bléré, en présence des membres fondateurs :

- M. Patrick GOETGHELUCK, demeurant 22, rue Jules Boulet - 37150 Bléré.
- M^{me} Sylvie DUFRAISSE, demeurant 23, rue St Julien - 37150 Bléré.
- M. Régis CHAUVEL, demeurant 40, rue de la Vasselière - 37150 Bléré.
- M^{me} Audrey MARCHAL, demeurant 79, rue Nationale - 37150 Chisseaux.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le projet de statuts de l'Association.
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée constitutive.

Le Président de séance rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de création de l'Association.
- Présentation, discussion et adoption des statuts de l'Association.
- Élection du premier Président de l'Association.
- Élection du premier Trésorier de l'Association.
- Élection du premier Vice-président de l'Association.
- Élection du premier Secrétaire de l'Association.
- Élection des premiers membres du conseil d'administration de l'Association.
- Détermination du montant des cotisations.
- Questions diverses.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Résolution n° 1

À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'Association dite « Les amis de la Chapelle de Seigne », et dont le siège social est fixé à l'adresse suivante :

Mairie de Bléré, 35, rue de Loches - 37150 Bléré.

L'Association aura pour objet :

La restauration, la sauvegarde et la valorisation de la Chapelle de Seigne.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Le président de séance donne lecture du projet de statuts de l'Association. Après discussion et échanges de vues, les statuts annexés au présent procès-verbal sont adoptés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de nommer le premier président de l'Association (le « **Président** »).

L'assemblée décide de nommer comme Président, à compter de ce jour :

M. Patrick GOETGHELUCK, demeurant 22, rue Jules Boulet - 37150 Bléré, de nationalité française, ayant pour profession : Architecte retraité.

Le Président est nommé pour une durée de un an.

Le Président déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 13 voix contre 5.

Résolution n° 4

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de nommer le trésorier de l'Association (le « **Trésorier** »).

L'assemblée décide de nommer comme Trésorier, à compter de ce jour :

Mme Sylvie DUFRAISSE, demeurant 23 rue Saint Julien - 37150 Bléré, de nationalité française, ayant pour profession : Cadre de la banque retraitée,

La Trésorière est nommée pour une durée de un an.

La Trésorière déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de nommer le premier vice-président de l'Association (le « **Vice-président** »).

L'assemblée décide de nommer comme Vice-président, à compter de ce jour :

M. Régis CHAUVÉL, demeurant 40, rue Vasselière - 37150 Bléré, de nationalité française, ayant pour profession : Directeur régional d'un groupe Industriel, retraité,

Le Vice-président est nommé pour une durée de un an.

Le Vice-président déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 13 voix contre 5.

Résolution n° 6

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de nommer le premier secrétaire de l'Association (le « **Secrétaire** »).

L'assemblée décide de nommer comme Secrétaire, à compter de ce jour :

Mme Audrey MARCHAL, demeurant 79, rue Nationale - 37150 Chisseaux, de nationalité française, ayant pour profession : Responsable de l'Office de Tourisme de Bléré,

La Secrétaire est nommée pour une durée de un an.

La Secrétaire déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 7

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le premier conseil d'administration de l'Association.

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.

Il rappelle que conformément aux statuts de l'Association, le conseil d'administration est composé de cinq à vingt membres au maximum.

Après rappel de ces stipulations, il est procédé à l'élection des membres du premier conseil d'administration.

Outre les membres du Bureau, sont élues les personnes suivantes :

- M^{me} GUILLEMOT Dominique, demeurant 24 rue, des Déportés, 37150 Bléré, de nationalité française.
- M^{me} MAUDUIT Anne, demeurant 4, rue de la Croix de Beauchêne, 37150 Bléré, de nationalité française.
- M^{me} ROY Marie-Laure, demeurant 22, rue du Four à Chaux, 37150 Bléré de nationalité française.
- M. BEAUGÉ Henri, demeurant 60, rue de Tours, 37150 Bléré, de nationalité française.
- M. CAPPELLE François, demeurant 17, rue Fleming, 37150 Bléré, de nationalité française.
- M. DEJUST Jean-François, demeurant 4, lieu-dit la Cholterie, 37150 Bléré, de nationalité française.
- M. LE DREAU Christophe, demeurant 4, rue Vauloger, 37150 Bléré, de nationalité française.

- M. MARTIN Lionel, demeurant 10, rue du 18 Juin, 37150 Bléré, de nationalité française.
- M. MIALANNE Dominique, demeurant 9, rue des Fougères, 37150 Civray-de-Touraine, de nationalité française.
- M. MORELLI Jean-Claude, demeurant 14, rue Madame, 37150 Bléré, de nationalité française.
- M. PEYROT François, demeurant 6, rue Carnot, 37150 Bléré, de nationalité française.
- M. PIRODEAU Jacques, demeurant 62, rue de Tour, 37150 Bléré, de nationalité française.

Par ailleurs sont élus membre de droit :

- M. LABARONNE Daniel, Maire de la Ville de Bléré
- Mme PAPIN Gisèle, Conseillère Municipale chargée des associations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 8

Il est proposé de fixer à dix euros (10,00€) le montant de la cotisation d'adhésion à l'Association.

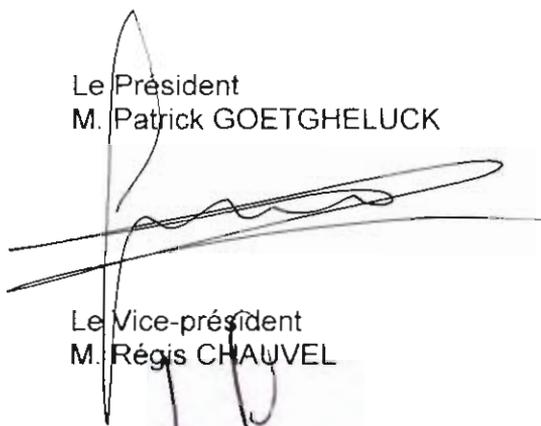
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

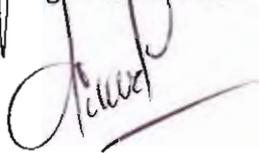
De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau de l'Association.

Fait à Bléré le 2 juillet 2015

Le Président
M. Patrick GOETGHELUCK



Le Vice-président
M. Régis CHAUVEL



La Trésorière
M^{me} Sylvie DUFRAISSE



La Secrétaire
M^{me} Audrey MARCHAL

